

■ **Fonds de prévoyance patronale de l'Association cantonale bernoise des fabricants d'horlogerie**, à Biel/Bienne, CH-073.7.003.783-8, octroi de secours ou contributions aux fabricants dont l'entreprise est ou était affiliée à l'Association cantonale bernoise des fabricants d'horlogerie etc., fondation (FOSC no 2 du 04. 01. 2002, p. 4). Selon décision de l'Office des assurances sociales et de la surveillance des fondations du canton de Berne (OASSF) du 21.12.2006, la fondation dissoute ensuite de fusion est radiée.

Journal no 517 du 21.02.2007
(03798304 / CH-073.7.003.783-8)